



Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 25/11/2020



ID : 077-217702158-20201124-02020_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 24 novembre 2020

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 1
Conseillers ayant donné pouvoir : 2	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 24 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents les conseillers municipaux ci-après :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - MONGIN Claude - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - GIOVANNONI Patrick - LENOIR Isabelle - MASSON Isabelle - SEVESTE Arnaud - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - CHOLLET Philippe - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique

Était absent : M. MATHEROT Olivier

DÉLIBÉRATION N° 02020_75

CCAS : versement anticipé d'une partie de la contribution municipale

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, relatif au versement anticipé d'une partie de la contribution municipale au Centre communal d'action sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Considérant la demande formulée par le Centre communal d'action sociale en date du 6 octobre 2020 relative au versement anticipé d'une partie de la contribution 2021 de la commune ;

Considérant la nécessité de permettre au CCAS de poursuivre ses activités et d'honorer les salaires de son personnel ;

Considérant que ce versement anticipé n'engage pas le budget de la ville quant au montant définitif de la contribution 2021 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de verser au Centre communal d'action sociale, une avance sur la contribution 2021 de la commune ;

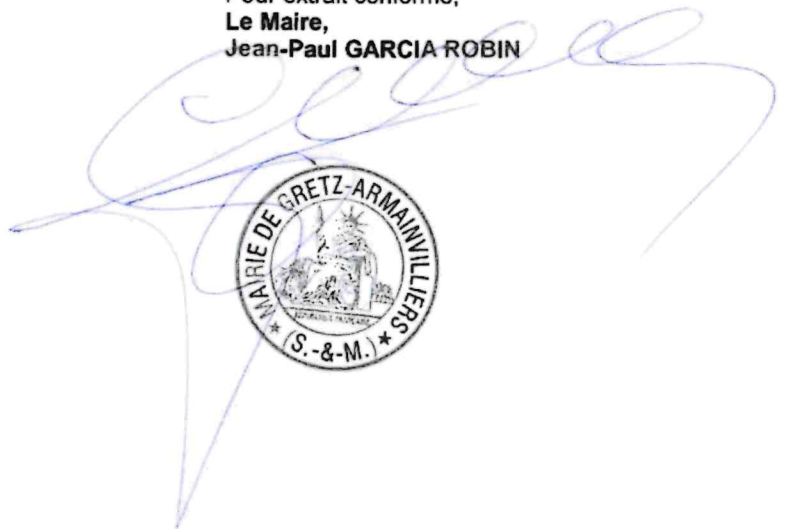
Décide que ce versement anticipé sera calculé en douzième sur la base du montant de la contribution communale inscrite au budget 2020 ;

Décide, en conséquence, de procéder au versement d'une somme de 56 666,67 euros au Centre communal d'action sociale.

S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2021 de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN



A large, stylized handwritten signature in blue ink is written over the official seal of the commune.

